

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 6 MAI 2014, A 20.00 HEURES

Présidence M. Jérôme Schindler, syndic

Présence 40 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette assemblée. Cette dernière a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle du 25 avril 2014, par un affichage au pilier public et par un « tout ménage ». Elle peut dès lors délibérer valablement.

M. le syndic précise que les débats sont enregistrés (art. 3 al. 3 ReLOC). Il désigne deux scrutateurs (art. 14 LCO) soit :

- M. Christophe Bieri
- M. Daniel Gummy.

Il rappelle que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour voter d'être inscrit au registre électoral depuis au moins cinq jours, soit avant le 1^{er} mai 2014. Les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions sont priées de s'annoncer. Il s'agit de Madame Sylviane Grandjean, secrétaire qui tiendra le procès-verbal de cette assemblée.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les citoyens actifs. Il prie les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions de s'annoncer.

Les personnes suivantes s'annoncent :

- M. Yann Guerchanik, journaliste auprès du journal La Gruyère
- M. Jérémy Rico, journaliste auprès du journal La Liberté

La présence de ces personnes n'appelle aucune remarque.

La liste des tractanda a été distribuée en « tout ménage » et est retranscrite par beamer.

La liste des tractanda a été distribuée en « tout ménage », elle est retranscrite à l'écran.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2014. Approbation. Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à la disposition des citoyens au secrétariat communal.
2. Comptes 2013. Rapport de la commission financière. Approbation.
3. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2014 ainsi que le résumé des comptes de fonctionnement et d'investissement 2013 ont pu être obtenus au secrétariat communal. Des commentaires et des informations sur les points présentés ont été publiés dans le « Riazois » No 63.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires à formuler en relation avec la liste des tractanda.

Tel n'étant pas le cas, nous pouvons passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18 MARS 2014

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté sur le site internet de la Commune ou obtenu au secrétariat communal. Un large résumé a été publié dans le « Riazois » No 63. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée et l'auteur du procès-verbal, Madame Sylviane Grandjean, secrétaire.

2. COMPTES 2013

Fonctionnement

M. le syndic précise que le budget 2013 prévoyait un excédent de charges (déficit) de Fr. 270'675.00. Le résultat de l'exercice 2013 est tout de même meilleur, mais encore déficitaire de Fr. 93'446.63. Cette situation se présente pour la deuxième année consécutive et cette fois-ci de manière plus marquée. Rien d'étonnant à ceci puisque déjà annoncée lors du budget et rencontrée également par le Canton. Par conséquent, il ne s'agit d'une surprise pour personne. Des scénarios devront être évalués dans le cadre du budget 2015 pour remédier à cette situation. Il est impensable d'avoir le taux fiscal le plus bas de la Gruyère et encore supposer faire des bénéfices. Notre commune en plein développement doit faire face à ses engagements et pouvoir continuer à offrir à sa population les nombreux avantages. Ceci passe par des infrastructures de qualité, d'importantes mesures pour la sécurité des piétons et du trafic, un cercle scolaire des mieux équipés, un accueil extrascolaire, des locaux en suffisance pour les sociétés sportives et culturelles et encore beaucoup d'autres atouts.

Le déficit est moins important que prévu grâce à des rentrées extraordinaires (droits de mutation, impôts sur les sociétés et impôts sur les années antérieures). En revanche, des charges supplémentaires ont été enregistrées pour le personnel, l'entretien des véhicules et des bâtiments. Afin de diminuer le déficit, le Conseil communal a décidé de faire un prélèvement d'environ Fr. 19'000.00 à la réserve des forêts. De ce fait, le déficit a été ramené au-dessous de Fr. 100'000.00. Ainsi, notre fortune est au-dessous de Fr. 1'000'000.00.

M. le syndic relève qu'avec ces mauvais résultats de comptes, la capacité d'investissement diminue depuis quelques années. Il rappelle que chaque franc investi augmente d'autant la dette communale. Par conséquent, on constate que le fonctionnement s'autofinance de justesse mais ne permet pas d'absorber le coût des investissements. La dette n'est pas extensible à souhait et le poids des intérêts doit absolument rester supportable. Une valeur raisonnable doit subsister au bilan en terme de capital pour absorber d'éventuels excédents de charges. Cela doit rester exceptionnel et l'option de stopper les investissements n'est pas une alternative non plus.

M. le syndic relève qu'un commentaire a été publié dans le dernier « Riazois » concernant les principales variations par rapport au budget et chacun(e) a pu obtenir au secrétariat communal ou en début d'assemblée le cahier des comptes 2013. Il déclare qu'un bref commentaire et plus

si souhait sera donné par ses collègues et lui-même. C'est aussi volontiers que des réponses seront données aux questions posées.

Pour l'instant, M. le syndic présente la variation des charges et des produits pour l'ensemble des dicastères ainsi qu'une impression générale sur les comptes 2013

La discussion générale sur les comptes 2013 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0. ADMINISTRATION

02. Administration

Avec tous les dossiers en projet et en cours, l'augmentation sensible des constructions et de la population, des recours administratifs, la charge de travail de l'administration augmente régulièrement. Ceci se retrouve par une augmentation du temps de travail et le rattrapage des heures supplémentaires reportées.

1.0 ORDRE PUBLIC

10. Protection juridique

Ce poste concerne les frais de fonctionnement du bureau du tuteur général de Bulle. La charge est légèrement inférieure à celle annoncée.

14. Police du feu

Les taxes d'exemption des sapeurs-pompiers sont inférieures à celles budgétisées. Le nouveau règlement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 est globalement plus avantageux que l'ancien. Le compte 2013 est équilibré par un prélèvement à la réserve de Fr. 3'019.00, conforme au budget. Malgré ce prélèvement, la réserve police du feu dépasse encore la somme de Fr. 92'000.00.

15. Militaire

Il s'agit de notre participation aux frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens.

16. Protection civile

Les charges de fonctionnement de la protection civile sont limitées au maximum. Il n'y a plus de charge cantonale reportée sur les communes. La charge pour l'ORCOC est aussi en régression.

2.0 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Il faut relever que les charges de ce chapitre, qui est aussi le plus important au niveau des finances communales, correspondent bien au budget.

20. Ecole enfantine
Dépenses conformes au budget.

21. Cycle scolaire obligatoire
Ce poste englobe notre part aux salaires des enseignants primaires, les achats de fournitures scolaires, les activités culturelles et sportives et les frais de fonctionnement et d'amortissement des CO.

22. Ecoles spécialisées
Il s'agit principalement de notre charge aux institutions spécialisées, aux personnes handicapées ainsi qu'aux services auxiliaires scolaires de la Gruyère. Les coûts correspondent au budget.

23. Formation professionnelle
Il s'agit de notre participation à la formation des apprentis(es) ainsi que de l'octroi d'une bourse communale aux nouveaux titulaires de diplômes professionnels. Cette prestation communale est très appréciée par la jeunesse. Hors commune, la Fondation Rieter aide aussi les apprentis de profession manuelle.

29. Administration scolaire
Ce poste englobe les prestations du personnel de conciergerie fixe et auxiliaire ainsi que les charges salariales des patrouilleurs adultes. Ce service a été étendu au quartier La Comba d'où une charge supplémentaire pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Les autres postes importants concernent la mise en réseau et à niveau du parc informatique et le remplacement de quelques anciennes machines. Il a aussi été procédé à la rénovation de carrelage dans les WC et à la réparation ou le remplacement de quelques stores.

3. CULTURE ET LOISIRS

30. Culture

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves auprès du Conservatoire. Les autres charges sont les subventions aux sociétés culturelles et le feu d'artifice du 1^{er} août.

33. Parcs publics et chemins pédestres

Le sentier des berges de la Sionge constitue un havre de paix et de calme pour beaucoup de personnes qui en profitent pleinement.

34. Sport

La principale charge est l'entretien et le fonctionnement de la salle de sport et des vestiaires des sports intérieurs et extérieurs.

35. Bâtiment des sociétés

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2^e étage en fin d'après-midi. La dernière annuité sera remboursée en 2014.

4 SANTE

L'augmentation des coûts de ce chapitre est à mettre en lien avec notre charge pour le financement des EMS, soit les charges liées cantonales et notre participation aux frais de pension des résidents.

5 AFFAIRES SOCIALES

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) a connu une augmentation de fréquentation et la structure roule bien. La charge du personnel a augmenté en proportion. Le personnel est fidèle au poste, les enfants et les parents apprécient les services offerts. L'exercice 2013 est amélioré grâce à l'octroi d'une subvention cantonale liée à l'extension des places.

La charge nette de notre accueil s'est élevée à Fr. 25'700.00 ce qui correspond à un autofinancement de plus de 80 %.

Subvention aux crèches et garderies

Ce poste enregistre une augmentation d'environ 15 % par rapport au budget et de 40 % par rapport aux comptes 2012.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil

Le budget était calculé sur des frais d'entretien normaux des véhicules vu le renouvellement du parc. La réalité a été différente puisqu'une casse importante est survenue au tracteur Case. Les autres frais concernent le remplacement des pneumatiques et les frais d'expertises. Il a aussi été procédé au premier amortissement du nouveau véhicule de la voirie.

64. Chemins de fers fédéraux

La vente des cartes journalières a légèrement augmenté par rapport à 2013. La Commune dispose toujours de 4 abonnements/jour à Fr. 40.00/pièce. Les billets ont tous été vendus pour juillet et août 2013 et la moyenne des ventes s'élève à 93 %.

65. Trafic régional

Il s'agit de notre participation aux Transports Publics Fribourgeois, dont le RER et de notre participation à Mobul.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70. Approvisionnement en eau potable

Malgré des frais d'entretien plus importants que prévus, il a été possible d'affecter une somme de plus de Fr. 40'000.00 à la réserve eau potable.

71. Protection des eaux

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. Quelques travaux ont été réalisés sur notre propre réseau de canalisations. Le chapitre est aussi équilibré par une attribution à la réserve de plus de Fr. 24'042.10. Comme pour l'eau potable, le résultat du compte ne peut influencer le résultat du compte de fonctionnement.

72. Ordures ménagères

Ce chapitre est couvert à 72 % par les taxes aux sacs, les taxes individuelles et les factures aux entreprises. Il faut aussi relever que le verre, le vieux papier et la ferraille ont été repris à de bonnes conditions par les entreprises de recyclage.

Les charges de ce chapitre ont augmenté sensiblement de 2010 à 2013.

	2010	2013
Ordures ménagères	Fr. 84'000.00	Fr. 91'000.00
Déchets encombrants	Fr. 29'000.00	Fr. 46'000.00

En cause, une plus grande quantité de déchets ménagers, dont les encombrants, l'élimination des branches et des déchets organiques et également l'acquisition de conteneurs enterrés. Ceux-ci vont à terme remplacer les places équipées de conteneurs mobiles. Dans les nouveaux quartiers, les conteneurs enterrés sont à la charge des promoteurs.

Toutefois, le manque de tri persiste dans les conteneurs à déchets organiques et ménagers. Trop de personnes y déversent encore des récipients en plastique et d'autres déchets non compostables. Ce comportement a contraint le Conseil communal, malgré plusieurs avertissements, à supprimer ce service à partir du 1^{er} juillet prochain. Des conteneurs seront à disposition à la déchetterie et à l'endroit de la récupération des déchets de jardin. C'est une somme d'environ Fr. 20'000.00 qui devrait être économisée sur 12 mois. Depuis le début 2014, le dépôt des déchets encombrants a fortement diminué à la déchetterie avec la surveillance accrue et la sensibilisation faite auprès des utilisateurs du lieu. Il faut espérer que ces deux mesures permettront un redressement financier du service.

75. Correction des eaux et endiguements

Ce poste concerne l'entretien des ruisseaux par le personnel de la voirie et notre participation à l'entreprise d'endiguement de la Sionge.

79. Aménagement du territoire

Grâce aux 64 permis de construire délivrés en 2013, dont 25 pour des habitations individuelles correspondant à 42 nouveaux appartements, ce poste dégage un bénéfice appréciable en ces temps de vaches maigres.

8. ECONOMIE

81. Forêts

Pour la 2^e année consécutive, un prélèvement à la réserve des forêts a été opéré à raison de Fr. 19'128.00. Cette situation provient d'une part, des conditions difficiles liées à un hiver qui n'a pas eu lieu et d'autre part, à une grosse coupe de régénération de sapins blancs dont le marché n'est pas intéressant. Le Conseil communal a privilégié un prélèvement à la réserve des forêts afin d'atténuer le déficit des comptes 2013. Au 31 décembre 2013, cette réserve non obligatoire s'élève encore à Fr. 46'849.00.

9. FINANCES ET IMPOTS

Charges

Le contentieux très bien suivi permet d'une part, un encaissement plus régulier des créances et d'autre part, une récupération régulière par le biais des offices des poursuites. Ceci conduit aussi à une diminution des pertes sur débiteurs. Ces dernières avec Fr. 33'425.00 sont inférieures

à la moyenne des dix dernières années. Nous maintenons, au bilan, la réserve pour débiteurs douteux à Fr. 70'000.00.

Recettes

Impôts structurels

On peut relever que les impôts structurels ont atteint les prévisions budgétaires grâce au bénéfice sur les personnes morales et l'impôt sur les véhicules. La marge est nulle.

Impôts conjoncturels

L'impôt sur les prestations en capital n'a pas atteint le budget alors que l'on constate une embellie pour les gains immobiliers et surtout les droits de mutation qui ont plus que doubler par rapport au budget. Les impôts conjoncturels permettent ainsi de réduire le déficit annoncé.

940. Gérance de la fortune et des dettes

La dette a généré une charge nette d'intérêt d'un peu plus de Fr. 58'000.00. Il faut y ajouter les intérêts accordés aux nombreux contribuables qui paient leurs impôts au comptant. En comptant ceci, le taux moyen est à peine supérieur à 1.00 %, ce qui est considéré comme une charge faible par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. Les amortissements obligatoires englobent l'annuité pour le nouveau véhicule de la voirie. Les recettes concernent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende

941. Immeubles du patrimoine financier

Ce chapitre concerne le bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60. Ce bâtiment laisse un rendement net d'environ Fr. 42'000.00, ce qui est bon pour les finances communales. Le bâtiment figure encore au bilan pour une valeur comptable de Fr. 100'000.00.

942. Terrains et lotissements

Ce chapitre prend en compte les frais de géomètre et de verbaux.

943 Immeuble du patrimoine administratif

Il s'agit des charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les frais sont répartis sur les utilisateurs du bâtiment. Le coût du chauffage à distance correspond aux prévisions. L'auto-laveuse a été remplacée. Elle a été financée par un prélèvement à la réserve mobilier et machines. La charge nette a été réduite grâce aux nombreuses locations en lien avec les lotos de Bulle.

944. Domaines et pâturages

A la suite du changement d'exploitant au Chalet-Neuf, la Commune a repris l'infrastructure de base et a remplacé la cuisinière à gaz défectueuse. La location a été adaptée afin d'amortir ces frais sur quelques années. Il faut relever que les nouveaux exploitants n'ont pas eu la chance de débiter leur saison avec une belle neige mais ils ont fait preuve de beaucoup de dynamisme et ont privilégié l'accueil de leurs hôtes.

99. Autres postes

Amortissements supplémentaires

La somme des amortissements supplémentaires correspond au produit de la vente d'une parcelle au centre du village. Il faut préciser que ces recettes extraordinaires provenant d'un poste à Fr. 1.00 au bilan ne peuvent pas être considérées comme un revenu et doivent obligatoirement être utilisées pour des amortissements extraordinaires.

Récapitulation

Total des charges	Fr. 8'721'166.98
Total des produits	Fr. 8'627'720.35
Excédent de charges (déficit)	Fr. 93'446.63

INVESTISSEMENTS

La charge nette d'investissement pour 2013 s'est élevée à Fr. 1'260'000.00. Le montant d'investissement annuel avoisine la somme de Fr. 1'000'000.00 au cours des six derniers exercices. Les investissements les plus importants ont concerné les travaux de séparatif en Champy, la réfection de la ruelle du Moulin, le remplacement du véhicule de la voirie, l'amélioration du réseau d'eau potable et la correction des eaux.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62.501.1 Réfection d'ouvrages

Il s'agit des frais liés à la reconstruction de la ruelle du Moulin.

62.501.4 Aménagement traversée de la localité

Il s'agit de frais d'études payés aux bureaux mandatés.

62.501.9 Trottoir route de la Sionge

Les travaux pour ce trottoir ont débuté en 2013. La 2^e étape est actuellement en cours et les travaux seront terminés avant l'été.

62.501.10 Trottoir route des Monts

Honoraires d'ingénieur pour étude et mise en soumission. Les travaux débiteront, en principe, au début juin prochain.

62.506.0 Achat véhicule de voirie

Il s'agit de l'achat du nouveau véhicule de la voirie. Celui-ci de marque Lindner donne entière satisfaction et correspond totalement aux attentes. L'ancien véhicule a été repris à de bonnes conditions.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Il s'agit de la nouvelle adduction à la ruelle du Moulin ainsi que le remplacement de conduites dans le secteur de l'administration communale.

71 PROTECTION DES EAUX

71.501.0 Séparatif Champy

Un secteur a été réalisé à l'impasse des Terreaux et une importante étape à la rue des Alpettes pour raccorder le nouveau quartier de Champy Sud. La 3^e étape est actuellement en cours de réalisation. Un collecteur rejoindra la station de pompage mise en place provisoirement à la rue Xavier-de-Poret.

Les collecteurs en séparatif ont aussi été construits à la rue de Saletta pour raccorder le nouveau quartier aménagé par Formul'Habitat SA à la route de la Sionge.

Pour les chantiers en question, les budgets sont parfaitement respectés.

71.510.0 Rétrocession des taxes de raccordement
Il s'agit du remboursement des participations facturées aux propriétaires lors des premiers travaux de séparatif dans les quartiers existants.

75 **CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS**

75.501.0 Ruisseau de Plaisance

Il s'agit de la réfection d'une dizaine de barrages. Les subventions fédérale et cantonale apparaîtront aux comptes 2014 pour cette étape.

75.501.1 Ruisseau de l'Ondine

Honoraires des ingénieurs en vue de la revitalisation du cours d'eau.

78 **PROTECTION DE LA NATURE**

78.501.1 Ouvrage antibruit A12, Saletta

La paroi antibruit du côté Alpes de l'A12 a été réalisée en 2013. Les coûts sont inférieurs aux prévisions. Les participations facturées aux propriétaires concernés ont toutes été encaissées en 2013. Coût net à la charge de la Commune : Fr. 198'999.00. Un crédit net de Fr. 340'000.00 avait été voté par l'assemblée pour cet ouvrage.

FINANCES ET IMPOTS

942 **TERRAINS ET LOTISSEMENTS**

942.600.1 Il s'agit de la vente d'une aissance de terrain à la ruelle Maxime-Clerc (311 m²).

943 **IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

943.503.2 Bâtiment rue de Saletta 16a

Il s'agit des frais facturés par l'entreprise générale pour le projet lié à l'accueil extrascolaire. Comme annoncé lors de l'assemblée des comptes 2012, ce dossier a été abandonné. Pour la vente de l'immeuble, la mise en séparatif a été réalisé.

943.603.0 Vente bâtiment rue de Saletta 16a

Acompte versé à la stipulation du bâtiment. Prix de vente total : Fr. 330'000.00.

Engagements hors bilan au 31 décembre 2013

Les engagements hors bilan, AIS (Association intercommunale du bassin Sionge, CO de la Gruyère et le Réseau de santé et social de la Gruyère représentent au 31 décembre 2012 une somme de Fr. 3'067'785.00 répartis sur environ 20 ans ou environ Fr. 150'000.00 par année. Ces éléments sont très importants dans la planification financière communale.

Quelques chiffres sur les finances communales

M. le syndic précise que de 1988 à 2013, notre commune a investi environ Fr. 39'000'000.00 en infrastructures et équipement. Durant cette même période, le chiffre d'affaires pour le fonctionnement atteint environ Fr. 160'000'000.00, y compris les imputations internes que l'on peut estimer à environ Fr. 10'000'000.00. Ceci représente bon an mal an, plus de Fr. 7'600'000.00 par an de flux financier.

Comment ont été répartis les investissements ?

• Construction du bâtiment route des Monts 14 et annexe	9.2 mio
• Collecteurs d'évacuation des eaux + AIS	8.3 mio
• Routes, bâtiment voirie, véhicules	9.3 mio
• Terrains et infrastructures	5.0 mio
• Adduction d'eau potable et de défense incendie	2.1 mio
• Ouvrages antibruit, endiguements, forêts	2.0 mio
• Bâtiments du patrimoine administratif	1.0 mio
• Autres (administration, place de sport, etc.)	1.7 mio

Comment ont été financés les investissements ?

• Excédents des comptes de fonctionnement (avant 2006)	14.0 mio
• Ventes de terrain	7.7 mio
• Taxes de raccordement pour l'épuration des eaux	4.1 mio
• Participations de tiers	2.6 mio
• Subventions cantonales et fédérales	2.8 mio
• Taxes de raccordement pour l'eau potable	0.7 mio
• Emprunts et crédits LIM	4.8 mio

Evolution de la dette communale

La dette a passé de Fr. 4'091'131.00 au 1^{er} janvier 2013 à Fr. 5'577'876.00 au 31 décembre 2013. L'augmentation est à mettre en relation avec les nouveaux investissements réalisés en 2013 et avec le déficit consenti. La dette par habitant s'élevait au 31 décembre 2013 à Fr. 2'479.00 alors que la moyenne cantonale est inférieure à Fr. 2'000.00 par habitant.

Bilan

Des apurements ont été apportés au bilan à partir du 1^{er} janvier 2013. Cette opération permet de suivre précisément les dépenses d'investissement en relation avec les autorisations de financement délivrées par le service des Communes. De plus, une correction a été apportée aux comptes 141.2 et 141.9. En effet, au 31 décembre 2012, le poste ouvrages antibruit A12 était à Fr. 1.00 alors qu'une somme de Fr. 50'000.00 aurait dû être notée. Cette somme était reportée sur le compte 141.9 ouvrage antibruit accès A12, au lieu du franc symbolique. En fait, il ne s'agit que d'un toilettage du bilan.

Au 31 décembre 2013, l'actif et le passif du bilan progressent d'un peu plus Fr. 1'000'000.00. Ceci s'explique d'une part, par les investissements réalisés et d'autre part, par l'augmentation de la dette. A la lecture du bilan, on constate que les réserves latentes sont importantes. Le poste terrains et domaines est à un franc, les postes bâtiments administratifs, scolaires et des sociétés apparaissent au bilan pour environ Fr. 600'000.00 alors qu'ils en valent à eux trois plusieurs millions. En principe, à partir de l'année 2016, ces éléments apparaîtront à leur juste valeur au bilan (nouvelle méthode comptable harmonisée : MCH2).

Au terme de l'exercice, la fortune communale est passée au-dessous Fr. 1'000'000.00 pour l'établir à Fr. 951'510.24.

M. le syndic remercie ses collègues pour toutes leurs explications. Ils attendent volontiers les questions après la lecture du rapport de la commission financière.

M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière, pour la lecture de son préavis sur le rapport de contrôle élaboré par la fiduciaire.

Rapport de vérification des comptes 2013

Les comptes communaux ont été contrôlés par l'organe officiel de révision à savoir la « Fiduciaire Cuennet » à Bulle.

La Commission financière doit prendre position, à l'attention de l'assemblée, sur le rapport de l'organe de révision.

Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport de l'organe de révision et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale.

En ce qui concerne les Comptes de Fonctionnement, l'ensemble des variations constatées par rapport au Budget ainsi que par rapport aux comptes 2012 ont fait l'objet de commentaires appropriés à notre intention.

Pour ce qui se rapporte aux Comptes d'Investissements, les montants des travaux réalisés en 2013 sont conformes aux engagements prévus dans le budget.

La plus grande partie des gros projets budgétisés, parmi lesquels les aménagements routiers, la traversée de la localité, la protection des eaux/séparatif et l'ouvrage antibruit A12 pour ne citer que les plus importants, seront lancés sur les prochains exercices.

La Commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés ainsi que le bouclage dégageant un excédent de charges de CHF 93'446,63 et d'en donner décharge aux organes concernés.

La Commission financière souhaite néanmoins que la préparation du Budget 2015 se fasse avec le souci d'atteindre au minimum l'équilibre financier.

Pour ce faire, des propositions devront être présentées par le Conseil Communal que ce soit au niveau des investissements qu'au niveau du fonctionnement.

Notre commune continue à s'endetter et cette situation ne peut perdurer.

Nous profitons de l'occasion pour relever la parfaite tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité de M. Pierre Morand et pour remercier le Conseil communal pour sa compétence et son engagement pour gérer au mieux les deniers publics.

Enfin, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour la clarté de ses explications et de ses présentations lors de cette assemblée.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson et ses collègues pour la rédaction de leur rapport et leur travail. Il ouvre la discussion sur les comptes 2013 et sur la proposition de bouclage.

M. Ernest Pittet revient sur les réserves, celles obligatoires sont nécessaires et importantes. Toutefois, il ne comprend pas les réserves non obligatoires, il estime qu'elles ne correspondent pas à de l'argent, il s'agit simplement d'écritures comptables. En réalité, le déficit est plus important que celui annoncé.

M. le syndic partage l'opinion de M. Ernest Pittet mais relève que ces réserves permettent d'équilibrer les comptes. Il confirme que ce sont des écritures purement comptables.

M. Ernest Pittet demande pourquoi les factures de raccordement aux travaux d'épuration n'ont pas été établies selon le règlement en vigueur et surtout pourquoi la correction n'a pas été faite avant qu'il y ait prescription ? Il relève que le délai est de cinq ans et estime que les corrections auraient pu être apportées pendant cette période.

M. le syndic lui répond qu'avant de facturer les taxes pour les travaux réalisés en Champy, le Conseil communal a préféré demander un avis de droit duquel est ressorti que ces participations, considérées comme des taxes, devaient être rétrocédées.

M. Ernest Pittet relève que l'avis de droit a été demandé après que les factures aient été envoyées. Lui-même a quatre factures accompagnées d'un courrier explicatif juste mais les factures étaient incorrectes. Il estime qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un avis de droit pour constater qu'il y avait erreur.

M. le syndic précise qu'un avis de droit a été demandé à la suite d'une réclamation. Il remercie M. Pittet pour sa remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent les comptes 2013 et le bouclage tels que présentés de se prononcer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

Résultat

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. le syndic remercie les participants pour la confiance témoignée au Conseil communal, la commission financière, le caissier communal ainsi qu'à l'administration.

5. DIVERS

Quoi de nouveau ces prochains mois à Riaz ?

M. le syndic donne quelques informations sur les points d'actualité de la commune. Il précise que les travaux en cours sont annoncés sur notre site internet.

- **Révision du PAL et du RCU**

Le dossier relatif à la révision générale du PAL et du RCU a été déposé en demande préalable à la fin 2012. Celui-ci ne prévoit pas d'extension de la zone à bâtir mais quelques adaptations d'indices et aussi l'adaptation définitive à la nouvelle réglementation cantonale en vigueur. Le dossier est toujours en suspens dans les bureaux des services cantonaux. L'entrée en vigueur de la nouvelle LAT au 1^{er} mai 2014 aura certainement des retombées sur notre révision.

- **Futur CO de Riaz**

Lors de l'assemblée des comptes 2012, il a été annoncé que le Conseil communal ne passerait pas d'acte authentique avec l'Association des communes de la Gruyère pour la vente du terrain du CO avant que le Conseil d'Etat n'ait remis un bail à ferme pour le terrain de remplacement promis à MM. Jean-Marc et Sébastien Bosson. Ceci est chose faite depuis le début de l'année. Le contrat de bail a été signé pour la parcelle de Battentin pour une durée de neuf ans au minimum.

En ce concerne la réalisation du CO, la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement de détail devrait se dérouler avant l'été. Il s'en suivra la mise à l'enquête publique du bâtiment, la

votation populaire et pour terminer la stipulation, vraisemblablement le tout avant la fin 2014. Le chantier devrait débuter au début 2015 et l'école devrait accueillir les premiers élèves à la rentrée 2017.

- **Travaux routiers**

- Réaménagement Valtraloc**

- Les études liées au réaménagement de la traversée de la localité ont avancé. La géométrie de la route cantonale a été arrêtée avec le service des Ponts & Chaussées. Le premier tronçon qui sera réalisé comprendra le giratoire de la Comba jusqu'à la présélection de la rue de la Comba avec les baies de bus pour desservir le futur CO. La mise à l'enquête est prévue dès l'automne.

- Séparatif en Champy**

- Comme annoncé dans les comptes, la première étape du séparatif a été menée à bien dans le secteur des Terreaux et à la rue des Alpettes. L'étape qui vient de débuter permettra de raccorder le collecteur d'eaux usées de cette rue pour l'amener jusqu'en rive gauche de la Sionge. Pour quelques semaines, une déviation de l'assiette de la route cantonale a été opérée afin de permettre la construction du canal immédiatement en limite des privés.

- Par la suite, le collecteur passera en bordure de la place de jeux de Clos-Fleuri, traversera le mini giratoire rue St-Michel - rue de Champy pour arriver à la rue Xavier-de-Poret. Les travaux seront menés à bien au plus tard jusqu'à la fin juillet 2014. Les travaux d'adduction d'eau s'effectuent en parallèle.

- Il faut relever ici une collaboration totale des propriétaires touchés par ces travaux immédiatement devant leur immeuble. Qu'ils en soient aussi remerciés officiellement. Une autre étape démarrera après les vacances d'été. Elle concernera le solde de la rue Xavier-de-Poret jusqu'à la rue de Champy ainsi que la rue des Colombettes. Les propriétaires seront informés des travaux qui les attendent avant l'été.

- Cabane forestière**

- Avec les beaux jours annoncés, quoi de mieux que de prévoir une journée en famille ou entre amis à la cabane forestière aux Monts. M. le syndic incite les citoyens à s'annoncer sans tarder à l'administration communale pour une location.

M. le syndic passe enfin la parole pour d'autres divers.

- Interventions diverses**

- M. Patrice Gremaud revient sur la faible participation des citoyens à cette assemblée, il estime que l'étude d'un conseil général est nécessaire car il y a 1'400 personnes qui ne sont pas représentées à cette assemblée.

- D'autre part, il demande si le Conseil communal a prévu de réaliser le trottoir manquant à la rue de la Gruyère puisque des travaux s'effectuent actuellement ?

- De plus, il estime lamentable la décision du Conseil communal liée à l'abandon du ramassage des conteneurs verts par rapport à d'autres communes et à la capacité de la Commune de Riaz. Il estime que c'était un service rendu à toute la population, y compris à ceux qui ne sont pas présents à cette assemblée et que ce service est un dû.

- M. Michel Horner précise que pour les trottoirs, avec le concept Valtraloc, toute la traversée de la localité, y compris la route en direction d'Echarlens sera pourvue de trottoir. Les réaliser maintenant n'est pas judicieux, ils seront construits en quatre étapes en raison des dérangements pour les usagers, les propriétaires, il est nécessaire de les exécuter par étapes. Ces trottoirs seront mixtes par endroits, c'est-à-dire avec bande cyclable.

M. Laurent de Kalbermatten rejoint le point de vue de M. Patrice Gremaud pour les déchets compostables. Il regrette que ceux-ci ne soient plus collectés. Ceci oblige chacun à les amener à la déchetterie. De plus, il demande si une solution a été prévue pour la récupération des plastiques à la déchetterie. Lors de la dernière assemblée, il avait été dit que la question serait étudiée. Il avait aussi suggéré de simplifier l'ouverture des conteneurs avec l'ajout d'un pied ou autre.

M. Pascal Charrière demande de quels plastiques il parle ?

M. Laurent de Kalbermatten précise qu'avant n'importe quel plastique était mis dans les déchets encombrants. Maintenant, plus aucun plastique ne peut être mis. Tout ce qui n'est pas PET (style emballages de produits douche, shampoings, lessives, etc.) ne pourraient pas être récupérés à la déchetterie ?

M. Pascal Charrière précise que tout emballage plastique non PET et entrant dans un sac-poubelle de 110 l. doit y être collecté.

M. Laurent de Kalbermatten confirme que c'est ça qu'il conteste. Pourquoi ne pas prévoir des sacs transparents pour la récupération des plastiques et ainsi un contrôle pourrait être réalisé. Il estime que ce serait un bon service à la population. Pourquoi ne pas prévoir un compacteur pour ces plastiques ?

M. Pascal Charrière l'informe que l'idée d'un compacteur sera étudiée. Il relève que les nouvelles consignes appliquées à la déchetterie ont donné satisfaction et que la vente des sacs-poubelles taxés a augmenté, ce qui était demandé. Il estime que cette nouvelle organisation perdurera plus de trois mois.

M. Laurent de Kalbermatten persiste sur la récupération des bouteilles en plastique non PET. Il suppose qu'il est le porte-parole de beaucoup de citoyens.

M. le syndic en prend note et une telle discussion sera faite en conseil.

M. Thierry Favre relève que pour un point de vue écologique, il y a dans tous les commerces, des recharges de produits dans des emballages en plastique mou lesquels peuvent être mis dans un sac-poubelle sans prendre de place.

Mme Florence Pasquier souhaite obtenir des informations sur la paroi antibruit de Clos-du-Villars. Elle demande si une convention a été signée avec la Ville de Bulle et pour quand est prévue la mise à l'enquête ?

M. Stéphane Schwab l'informe que des entretiens ont eu lieu avec l'OFROU. Le dossier est actuellement en demande préalable auprès de l'OFROU, il n'y a pas de convention à signer avec Bulle puisque le terrain est la propriété de la Confédération.

Mme Florence Pasquier, après étude du dossier, estime que cette paroi sera inefficace et peut-être que la situation sera pire avec cet ouvrage. Elle estime cette paroi trop petite, le bruit fera ricochet contre la paroi et sera renvoyé sur le quartier. Elle trouve dommage de dépenser plus de Fr. 500'000.00 pour un ouvrage dont les valeurs d'immission ne dépassaient pas la limite.

M. Stéphane Schwab précise que le Conseil communal s'est aussi interrogé. Le dossier a été repris depuis son début en 1999, une évaluation acoustique a été refaite. Il est certain qu'une réduction du bruit il y aura, la paroi aura double couche pour atténuer la réflexion du bruit. Ce ne sera pas un ouvrage de luxe qui amortirait encore plus, il ne s'agira pas d'une paroi en pierre structurée. La Commune n'a pas les moyens de se payer une telle réalisation. Les valeurs de planification seront respectées et atteintes. Au niveau visuel également, il y aura une grande amélioration. Cette paroi relève d'une décision prise, elle est irréfutable et la construction doit être effectuée. Le Conseil communal respectera les engagements pris par l'assemblée.

Mme Florence Pasquier respecte le vote démocratique, elle répète regretter de dépenser autant pour faire des choses inefficaces ou pires alors qu'il faut réaliser des économies.

M. le syndic déclare que cette paroi ne sera pas inefficace et qu'elle sera appréciée à sa juste valeur. D'autres quartiers existants de la commune profitent aussi de protection.

Mme Florence Pasquier craint qu'une fois la paroi réalisée, il sera constaté un manque d'efficacité et demandé un nouveau crédit pour la rallonger jusqu'à l'autoroute. Son intervention est dans cet esprit.

M. le syndic déclare que depuis 1999 ce dossier est ouvert, un historique a été établi afin que tous les conseillers soient informés, une nouvelle analyse a été faite et ainsi la construction ne serait pas lancée si le Conseil était persuadé de son efficacité. Il est convaincu que c'est un bon choix de réaliser cet ouvrage décidé par l'assemblée communale.

M. Ernest Pittet déclare avoir fait opposition à la décision de l'assemblée communale au sujet de la réalisation de cette paroi et ceci lui avait permis d'avoir accès au dossier. A son avis, ce dossier n'a pas été suivi. Il n'a vu aucune décision formelle que la Confédération ne voulait rien payer, il relève que les personnes qui s'en occupaient étaient intéressés par cet ouvrage. Il relève que c'est navrant, il estime que le déficit communal représente l'annuité et intérêts sur quinze ans de cette construction.

M. le syndic refuse ce calcul car cette année, la Commune a investi Fr. 1'200'000.00, la charge d'intérêts s'élève à Fr. 58'000.00.

M. Ernest Pittet précise qu'il parle d'amortissement.

M. le syndic relève que le recours a été jugé et rejeté. A ce niveau, le dossier est clos.

M. Ernest Pittet relève qu'il ne veut pas polémiquer avec ce dossier surtout que c'était le syndic précédent qui s'en occupait. Il estime que si de telles situations se reproduisaient, ce ne sera pas une augmentation d'impôt de Fr. 0.05 mais de Fr. 0.20 qui serait nécessaire.

M. Thierry Favre demande si les projets votés pourraient avoir un délai d'exécution. Ceci éviterait que les projets doivent avoir l'octroi d'un nouveau crédit car ils n'ont pas été réalisés dès leur approbation.

M. le syndic est convaincu de cette vision, il veut faire avancer les dossiers et depuis 2006, il n'y a plus de crédit reporté. Il précise qu'au niveau comptable, il est permis uniquement d'activer la part sur une année civile ; ceci facilite la gestion des liquidités et des flux financiers.

M. Stéphane Schwab relève que le Conseil communal a mis en place une gestion de projets beaucoup plus poussée que par le passé et que chaque semaine d'une manière stricte, tous les projets sont passés afin qu'ils soient réalisés dans les meilleurs délais.

M. Thierry Favre demande de connaître le délai pour le giratoire de Champy.

M. Michel Horner dit qu'il n'y a pas de délai mais il est dans le concept Valtraloc. De toute façon, il se réalisera mais le Conseil communal a été obligé de privilégier le côté Vuippens pour réaliser les giratoires en raison de la construction du CO. De ce fait, le giratoire de Champy est passé en troisième position au lieu de deuxième position. Il ne peut donner de délai. Il répète que les travaux sur la rue de la Gruyère se feront en quatre étapes afin d'éviter que les oppositions liées à un tronçon bloquent le tout.

M. Thierry Favre en prend note et relève que c'est intéressant car ainsi ça retarde le chantier de Champy Sud.

M. Michel Horner précise que ceci ne touche pas le chantier de Champy Sud.

M. Thierry Favre déclare que la circulation à travers Champy Sud doit être libérée une fois le giratoire construit, il estime intéressant pour les habitants de Champy.

M. Michel Horner relève que les travaux seront échelonnés entre 2015 – 2020 minimum, c'est obligé car sinon plus personne n'osera traverser Riaz si tout est fait en une fois. Raison pour laquelle, l'option de quatre étapes a été choisie.

M. Ernest Pittet relève que lors de la construction de la H189, il estime que la ville de Bulle a bien été desservie. En revanche, Riaz est resté de côté. Il suppose qu'il faudra prévoir un contournement de Riaz par l'autoroute ou une autre solution. Le giratoire de Champy ne diminuera ni la circulation ni les embouteillages et à son avis n'apportera rien au flux du trafic. Il estime dommage que Riaz soit resté de côté.

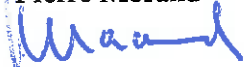
M. le syndic clôt la discussion, il remercie ses collègues, notre administrateur et notre collaboratrice, Madame Sylviane Grandjean pour la préparation de cette assemblée. Il remercie particulièrement, les personnes qui se sont déplacées pour l'intérêt porté aux objets présentés ainsi qu'à l'excellente ambiance qui y a régné réellement.
L'assemblée l'applaudit vivement.

M. le syndic souhaite à toutes et à tous un printemps ensoleillé et un bel été ainsi qu'une bonne rentrée dans leur foyer. Auparavant, il invite chacun(e) à trinquer le verre de l'amitié à la sortie de la salle.

Il est 21.00 h. lorsqu'il lève officiellement cette assemblée.

le secrétaire

Pierre Morand



le président

Jérôme Schindler



la secrétaire de l'assemblée communale

Sylviane Grandjean

